

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE
DU 15 JANVIER 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 15 janvier 2018 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Deux (2) personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

**LECTURE ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR
2018-01-04**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2017 et de la séance extraordinaire du 11 janvier 2018
- 4- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 8 janvier 2018
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Correspondances
- 7- Rapport concernant la formation des élus sur le comportement éthique
- 8- Augmentation de la marge de crédit
- 9- Autorisation d'un emprunt au fonds de roulement
- 10- Appropriation au surplus libre
- 11- Demandes de soumissions pour l'achat d'une benne chauffante, d'un camion dix (10) roues et de son équipement à neige
- 12- Acceptation d'une soumission – Approvisionnement en produits pétroliers
- 13- Adoption du règlement numéro 756 – Règlement de taxation applicable pour le budget 2018
- 14- Avis de motion et présentation d'un projet de règlement - Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 15- Avis de motion et présentation d'un projet de règlement - Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations
- 16- Programmation de travaux révisée version janvier 2018 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
- 17- Adhésion à un contrat d'assurance collective
- 18- Mandat de vérification externe
- 19- Autorisation de signature d'une entente avec le club Radioamateurs Mauricie Centre-du-Québec
- 20- Interventions à réaliser sur une route du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec
- 21- Route verte – Adoption du rapport de dépenses
- 22- Demande d'aide financière pour la réalisation d'une étude d'opportunités de regroupement des services de sécurité incendie dans la MRC des Chenaux
- 23- Nomination au Comité consultatif d'urbanisme
- 24- Dérogation mineure - 1290, rang Saint-Flavien, lot 4 286 247 du cadastre du Québec
- 25- Demande d'ordonnance de cessation d'usage – Résidence Valmont (Mario

- Tessier) - lots 3 348 481 et 3 739 053 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Champlain
- 26- Période d'information
 - 27- Période de questions
 - 28- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Clément Pratte, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
11 DÉCEMBRE 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11
JANVIER 2018
2018-01-05**

Considérant que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2017 et de la séance extraordinaire du 11 janvier 2018 ayant été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire, le secrétaire est exempt d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2017 et de la séance extraordinaire du 11 janvier 2018 soient adoptés.

Adoptée

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME DU 8 JANVIER 2018
2018-01-06**

Le secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 8 janvier 2018 du comité consultatif d'urbanisme et effectue un compte-rendu du rapport.

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES
2018-01-07**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 970 678,16 \$ pour l'année 2017 et 138 498,62 \$ pour l'année 2018.

Adoptée

**CORRESPONDANCES
2018-01-08**

P-01 Sécurité publique
Direction de l'organisation et des pratiques policières

SUJET : FACTURATION DES SERVICES POLICIERS

Le montant estimé est de 535 453 \$. Celui-ci a été établi en fonction des règles prévues au *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec*.

P-02 Société d'habitation du Québec

SUJET : CRÉATION DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DES CHENAUX

Le lieutenant-gouverneur du Québec a délivré les lettres patentes qui assureront la création de l'Office régional d'habitation des Chenaux. Ces lettres patentes ont été enregistrées le 15 novembre 2017 et prendront effet le 1^{er} janvier 2018.

P-03 Commission scolaire de l'Énergie

SUJET : CONSULTATION – PLAN TRIENNAL ET RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES – 2018-2019 À 2020-2021

**RAPPORT CONCERNANT LA FORMATION DES ÉLUS SUR LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE
2018-01-09**

Rapport est effectué par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, comme quoi monsieur Clément Pratte, conseiller, a suivi la formation de la FQM sur le comportement éthique.

**AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT
2018-01-10**

Considérant qu'il est courant que la Municipalité ait à supporter des règlements d'emprunt dans l'attente de leur financement permanent.

Considérant qu'il est courant que la Municipalité ait à supporter des subventions gouvernementales dans l'attente de leurs paiements.

Considérant que la marge de crédit est présentement à deux millions de dollars (2 000 000 \$).

Considérant l'article 1093 du Code municipal prévoit que toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que messieurs Luc Dostaler, maire et Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel une augmentation à trois millions de dollars (3 000 000 \$) la marge de crédit de la Municipalité avec la Caisse populaire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée

**AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT
2018-01-11**

Considérant l'article 1094 du Code municipal du Québec.

Considérant les besoins de financement de dépenses en immobilisations pour l'exercice financier 2018.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que soit autorisé un emprunt au fonds de roulement pour la somme maximale de cent trente-huit mille huit cents dollars (138 800 \$) pour permettre le financement des dépenses suivantes :

DÉPENSE	MONTANT
Glissières de sécurité	25 500 \$
Chariot élévateur	22 000 \$
Panneau d'affichage de vitesse	17 000 \$
Lumières de rue	10 000 \$
Aménagement du local de cours (Centre Jacques Gauthier)	8 000 \$
Climatisation (Place sociocommunautaire)	13 700 \$
Chapiteau 20' x 20'	7 500 \$
Décorations de Noël	15 000 \$
Chambre froide mobile	4 200 \$
Machine à tracer des lignes	6 500 \$
Rayonnage (bibliothèque)	9 400 \$
TOTAL	138 800 \$

ANNÉE	AMORTISSEMENT 5 ANS
2019	27 760 \$
2020	27 760 \$
2021	27 760 \$
2022	27 760 \$
2023	27 760 \$
TOTAL	138 800 \$

Adoptée

**APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE
2018-01-12**

Considérant les différents travaux à effectuer sur les bâtiments municipaux et l'achat d'un terrain sur la rue Lemire.

Considérant que le conseil municipal désire approprier une partie du surplus libre pour ces travaux.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que soit autorisée l'appropriation d'une somme de cent douze milles (112 000 \$) aux postes budgétaires suivants :

POSTE BUDGÉTAIRE	DÉPENSE	MONTANT
23 02000 721	Aménagement paysager, éclairage et mâts pour drapeau de l'hôtel de ville	34 000 \$
23 02000 722	Réfection de l'entrée de la salle du conseil	14 000 \$
23 04000 722	Réfection de la façade du garage et aménagement intérieur	45 000 \$
23 04000 723	Terrain rue Lemire	15 000 \$
23 08000 722	Clôture stationnement section loisirs – Centre municipal des loisirs	4 000 \$
TOTAL		112 000 \$

Adoptée

**DEMANDES DE SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'UNE BENNE CHAUFFANTE, D'UN CAMION DIX (10) ROUES ET DE SON ÉQUIPEMENT À NEIGE
2018-01-13**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Clément Pratte et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, est autorisé à effectuer des demandes de soumissions publiques pour l'achat d'un camion dix (10) roues et de son équipement à neige et une demande de soumission sur invitation pour l'achat d'une benne chauffante.

Adoptée

**ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION
APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS PÉTROLIERS
2018-01-14**

Considérant la demande de soumissions sur invitation pour la fourniture de produits pétroliers adressée à trois (3) fournisseurs.

Considérant les deux (2) soumissions reçues à cet effet.

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que soit acceptée la soumission de « Harnois Groupe Pétrolier » au prix de quatre-vingt-huit mille trois cent trente-trois dollars et quatre-vingt-huit sous (88 333,86 \$), le tout tel que décrit au devis de soumissions.

Adoptée

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 756
RÈGLEMENT DE TAXATION APPLICABLE
POUR LE BUDGET 2018
2018-01-15**

Considérant que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2018 sont déposées.

Considérant l'imposition de taxes foncières, générales, spéciales, de services et autres tarifs.

Considérant qu'afin de réaliser les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la municipalité, il est nécessaire d'imposer des taxes.

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné par monsieur le conseiller Jacques Trépanier à la séance ordinaire du 11 décembre 2017 et que ce dernier a présenté le projet de règlement en question.

Considérant que tous les membres du conseil municipal ont reçu, au moins soixante-douze heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier que le règlement de taxation applicable pour le budget 2018 portant le numéro 756 soit adopté.

Adoptée

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX
2018-01-16**

Monsieur le conseiller Clément Pratte donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil un nouveau code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT
RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS
2018-01-17**

Madame la conseillère Julie Régis donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil un règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations pour un emprunt et une dépense d'un montant de 600 000 \$, le tout financé à même une taxe imposée sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, selon la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur, et cela, sur une période de 10 ans pour 260 000 \$ et sur une période de 20 ans pour 340 000 \$.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

**PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE VERSION JANVIER 2018
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA
CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018
2018-01-18**

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée

**ADHÉSION À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE
2018-01-19**

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat

d'assurance collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux.

Considérant que tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité d'adhérer à un tel contrat.

Considérant que la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions.

Considérant que la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} février 2018.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité :

- que la Municipalité adhère au contrat d'assurance collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} février 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;
- que la Municipalité autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;
- que la Municipalité accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;
- que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre ;
- que la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

Adoptée

MANDAT DE VÉRIFICATION EXTERNE 2018-01-20

Considérant qu'en vertu des dispositions du Code municipal, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe.

Considérant qu'il y a lieu de reconduire, pour l'exercice financier 2017, le mandat de la firme qui a procédé à la vérification de l'exercice précédent.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité de confier le mandat de vérification externe pour l'exercice financier 2017 à la firme comptable Mallette.

Adoptée

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC
LE CLUB RADIOAMATEURS MAURICIE CENTRE-DU-QUÉBEC
2018-01-21**

Considérant que le club Radioamateurs Mauricie Centre-du-Québec désire installer une unité de répéteur à la Salle paroissiale au 3991, rue Monseigneur-Béliveau pour des fins de sécurité civile.

Considérant qu'il y ait lieu d'encadrer le tout dans une entente.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que monsieur Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel une entente avec le club Radioamateurs Mauricie Centre-du-Québec pour l'installation d'une unité de répéteur à la Salle paroissiale au 3991, rue Monseigneur-Béliveau pour des fins de sécurité civile.

Adoptée

**INTERVENTIONS À RÉALISER SUR UNE ROUTE DU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE
L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS
2018-01-22**

Considérant que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité durant l'année 2018 peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Clément Pratte et résolu à l'unanimité :

- que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2018;
- que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- que la Municipalité nomme monsieur Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier et monsieur Yves Nobert, directeur des travaux publics, à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTMDET pour lesdits travaux.

Adoptée

**ROUTE VERTE
ADOPTION DU RAPPORT DE DÉPENSES
2018-01-23**

Considérant le programme d'aide financière pour l'entretien de la « *Route verte* ».

Considérant que des dépenses d'entretien ont été effectuées pour un montant de douze mille deux cent quarante-six dollars et trente-sept sous (12 246,37 \$) sur le tronçon de la « *Route verte* » sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que soient approuvés les dépenses de douze mille deux cent quarante-six dollars et trente-sept sous (12 246,37 \$) pour les travaux exécutés sur le tronçon de la « *Route verte* » sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION D'UNE
ÉTUDE D'OPPORTUNITÉS DE REGROUPEMENT DES SERVICES DE
SÉCURITÉ INCENDIE DANS LA MRC DES CHENAU
2018-01-24**

Considérant que la MRC des Chenaux a lancé un appel de services pour l'élaboration d'une étude d'opportunités de regroupement des services de sécurité incendie des municipalités faisant partie du territoire de la MRC des Chenaux.

Considérant que les élus de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel appuient ce projet de la MRC.

Considérant qu'une telle étude est admissible au programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activité en milieu municipal.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que soit demandé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une aide financière pour la réalisation d'une étude d'opportunités de regroupement des services de sécurité incendie dans la MRC des Chenaux.

Adoptée

**NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
2018-01-25**

Considérant l'échéance du mandat d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que monsieur le conseiller Daniel Duchemin soit nommé comme membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une période d'un (1) an.

Adoptée

DÉROGATION MINEURE

1290, RANG SAINT-FLAVIEN, LOT 4 286 247 DU CADASTRE DU QUÉBEC 2018-01-26

Considérant la demande de dérogation mineure relativement au 1290, rang Saint-Flavien, lot 4 286 247 du cadastre du Québec.

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Considérant l'avis public donné mentionnant que le conseil municipal entendrait les personnes intéressées et prendrait une décision à sa séance ordinaire du 15 janvier 2018.

Considérant que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et que cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement, du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que soit autorisé la dérogation mineure touchant le 1290, rang Saint-Flavien, lot 4 286 247 du cadastre du Québec, qui a pour effet de diminuer la marge de recul avant de la maison unifamiliale existante à 14,1 m au lieu de 15 m.

Adoptée

DEMANDE D'ORDONNANCE DE CESSATION D'USAGE RÉSIDENCE VALMONT (MARIO TESSIER) LOTS 3 348 481 ET 3 739 053 DU CADASTRE DU QUÉBEC CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE CHAMPLAIN 2018-01-27

Considérant que monsieur Mario Tessier, faisant affaires sous le nom de Résidence Valmont, est propriétaire de l'immeuble constitué des lots 3 348 481 et 3 739 053 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Champlain, sis au 260, 3ème Rue, à Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Considérant que le bâtiment implanté sur cet immeuble est affecté à l'hébergement de personnes en difficultés.

Considérant que l'immeuble est situé, suivant le plan de zonage faisant partie intégrante du Règlement de zonage no 644, à l'intérieur de la zone no 384 où les usages de ce type ne sont pas autorisés.

Considérant que l'exercice d'un tel usage dans cette zone engendre une problématique de compatibilité avec les autres usages qui y sont exercés.

Considérant qu'une mise en demeure datée du 21 septembre 2017 a été reçue par monsieur Tessier le 25 septembre 2017.

Considérant que monsieur Tessier, après divers échanges avec des représentants de la Municipalité, a fait part de son intention de ne pas cesser ses activités.

Considérant que les membres du conseil souhaitent obtenir les ordonnances utiles afin d'assurer le respect de la réglementation d'urbanisme.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que la

Municipalité mandate l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l. avocats afin d'intenter des procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir les ordonnances utiles pour assurer le respect de la réglementation d'urbanisme et, plus précisément, faire cesser les activités exercées sur les lots 3 348 481 et 3 739 053 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Champlain, qui sont incompatibles avec la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE
2018-01-28

Il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 20h20.

Adoptée

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

S/ _____
Maire
